

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

Procès-Verbal N° 06-2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de juin à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire de la commune
La convocation a été affichée le 19/06/2025.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 9

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique		X		Gérard CHANEL
DROUIN	Claude		X		Françoise MORTREUX
PRUNIER-NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier	X			
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre		X		Julie PRUNIER-NEYRET
FRERY	Maud	X			
CHANEL	Gérard	X			
BUFFERNE VINCENT	Ludivine	X			

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPEL DES PRÉSENTS

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Julie PRUNIER-NEYRET est élue secrétaire de séance par 9 voix pour.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 Mai 2025

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 21 Mai 2025.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 9 voix pour :
D'approuver le compte-rendu du Conseil municipal précédent.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8. LOI APER : DOCUMENT CADRE DEFINISSANT LES SURFACES AGRICOLES ET FORESTIERES OUVERTES A DES OUVRAGES DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL ET LEURS CONDITIONS D'IMPLANTATION.

En vertu des dispositions créées par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables – dite loi « APER » – du 10 mars 2023, codifiées aux articles L111-29 ainsi que R111-56 et suivants du code de l'urbanisme, la chambre d'agriculture de l'Ain a transmis à Madame la Préfète le 3 mars 2025 sa proposition de document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation.

Conformément à la procédure prévue à l'article R111-61 du Code de l'urbanisme, les associations représentatives (AMF et AMR) ont été consultées pour une durée de deux mois. La commune a reçu une copie de la consultation, ainsi que la proposition de document-cadre.

Un terrain a été répertorié sur la commune de Crans, il s'agit d'un terrain situé au Folliet cadastré B 477 de 72 520 m².

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix contre :

- De s'opposer au classement de ce terrain, car, il se trouve en face d'un hameau de 9 habitations, et en bordure du massif forestier le plus important de notre commune. Ce projet risque de dénaturer et de dégrader fortement l'environnement visuel du hameau et l'aspect rural de notre village.

Dans le cas où le projet se ferait malgré tout, il devra impérativement être caché par des arbres et non visible de la route et du chemin rural et pédestre qui traverse la forêt de Chassagne, ceci, afin d'avoir le moins d'impact possible sur l'environnement champêtre de notre village auquel nous sommes très attachés.

REFUSE À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AIDE SOCIALE

COMMISSION COMMUNICATION

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

- Pour la fête du village, le Conseil des jeunes organise des olympiades de 14 heures à 16 heures.
Les personnes seront invitées à s'inscrire pendant l'apéro offert par la commune. Des équipes seront constituées par le conseil des jeunes, en prenant soin de mélanger tous les âges et tous les profils. Il y aura 4 activités de 10 minutes et chacune d'entre elles sera encadrée par deux jeunes. Après une pause, il y aura à nouveau 4 autres activités.
Les membres de l'équipe gagnante seront récompensés par 1 ticket valable pour une boisson offerte à la buvette.
- Des jeux de puériculture seront sollicités auprès des habitants de la commune et pourront être déposés auprès du secrétariat de Mairie pour constituer des lots pour la pêche à la ligne.

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

- Panneau sens interdit, chemin neuf, voir pour l'achat d'un panneau « sauf riverains et ayant-droit », un panneau sera également acheté pour le chemin qui longe le lotissement le clos du vieux noyer afin de réglementer le passage des engins lourds.
- Les travaux de curage de la lagune commenceront fin juillet.
- Un courrier sera fait au département pour l'avertir de la dangerosité du virage, refait par leurs soins, au clos fleuri. La largeur de la voirie a été restreinte à un endroit où la visibilité est quasi nulle. Demande de mise en sécurité de ce lieu (miroir, panneau...) avant un accident grave.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE

COMMISSION URBANISME

INFORMATIONS DIVERSES

- Recensement de la population en 2026 du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026. La commune doit désigner son coordonnateur communal avant le 27 juin 2025 et celui-ci devra être nommé par arrêté avant le 30 août 2025. La commune devra procéder à l'embauche d'un agent recenseur en fin d'année.
- Brigade territoriale mobile de la côtière : prise de fonction au 1^{er} juin du nouveau commandant.
- Un bornage sera effectué au chemin du Folliet pour remettre deux bornes en limite du domaine public qui ont été enlevée lors de travaux. Un courrier sera fait prochainement aux deux propriétaires du Folliet bordant le chemin de desserte communal de bien vouloir réintégrer leurs limites de propriété.
- Un courrier sera fait également au propriétaire situé en face de la Mairie, afin qu'il procède au nettoyage devant sa propriété, les ronces et autres étouffent les plantations mises en place par la commune.

AGENDA

- Conseil des jeunes, le mercredi 25 Juin à 14 heures
 - Réunion du syndicat des eaux Dombes côtière pour la prise de la compétence de l'assainissement collectif, le mercredi 02 juillet 2025.
 - Réunion pour l'Aménagement du sentier pédestre, le 7 juillet 2025
 - Le 08 juillet 2025, pose du panneau et de la table de pique-nique du sentier pédestre.
 - Le mardi 8 juillet, concert de Cuivres en Dombes
 - Conseil des jeunes, le mercredi 27 Août à 18 heures
- Fin de la séance : la séance est levée à 22h00

Prochain Conseil municipal : le **mercredi 27 Août 2025 à 20h00.**

La secrétaire de séance
Mme Julie PRUNIER-NEYRET



La Maire de la commune de Crans
Mme Françoise MORTREUX

